

Chers parents,

Suite à la loi n° 2019 - 791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans depuis août 2019.

Ainsi, la mairie vous informe que les parents ayant un enfant en grande section au sein de votre école ne devront plus procéder à la ré inscription au CP pour la rentrée d'août 2020.

L'inscription au CP se fera uniquement pour **les nouveaux arrivants** et pour les enfants qui changent d'école.

Sont donc à inscrire en mairie, les enfants qui vont être scolarisés en PS, TPS et ceux pour les autres niveaux qui ne sont pas à l'école de l'Éperon.

Pour se faire, merci d'envoyer par mail en scannant les documents suivants :

- livret de famille (pages des parents et de l'enfant)
- justificatif d'adresse (facture eau ou électricité ou contrat de location)

La ré inscription à la restauration scolaire est toutefois nécessaire pour tout enfant déjeunant au réfectoire de l'école.

Pour se faire, merci d'envoyer par mail en scannant les documents suivants :

- une photo de l'enfant
- la dernière attestation de paiement de la CAF (si vous en bénéficiez)
- le dernier avis d'imposition de vos revenus.

L'adresse mail pour envoyer vos demandes est ici :
inscrip.scolaire@mairie-saintpaul.fr

Les inscriptions en Mairie sont prolongées jusqu'au 6 mai 2020.

La Directrice se rapprochera par la suite de la Mairie pour récupérer ces nouvelles inscriptions.

Bien cordialement,

Brigitte CALTEAU
Directrice école élémentaire de l'Eperon
Tél : 0262 22 73 15